

A Louvain-la-Neuve - 120 crédits - 2 années - Horaire de jour - En françaisMémoire/Travail de fin d'études : **OUI** - Stage : **NON**Activités en anglais: **NON** - Activités en d'autres langues : **NON**Activités sur d'autres sites : **optionnel**Domaine d'études principal : **Art de bâtir et urbanisme**Organisé par: **Faculté d'architecture, d'ingénierie architecturale, d'urbanisme (LOCI)**Sigle du programme: **arch2m** - Cadre francophone de certification (CFC): 7**Table des matières**

| | |
|--|----|
| Introduction | 2 |
| Profil enseignement | 3 |
| - Compétences et acquis au terme de la formation | 3 |
| - Structure du programme | 4 |
| - Programme détaillé | 5 |
| - Programme par matière | 5 |
| - Prérequis entre cours | 9 |
| - Cours et acquis d'apprentissage du programme | 9 |
| Informations diverses | 10 |
| - Conditions d'admission | 10 |
| - Pédagogie | 14 |
| - Evaluation au cours de la formation | 14 |
| - Mobilité et internationalisation | 15 |
| - Formations ultérieures accessibles | 15 |
| - Gestion et contacts | 16 |

ARCH2M - Introduction

INTRODUCTION

Introduction

Le Master (120) : ingénieur civil architecte (ARCH2M) vous offre une solide formation où le projet d'architecture et d'urbanisme intègre les connaissances profondes de ses conditions physiques et culturelles de réalisation.

Au terme de ce master vous aurez :

- acquis une capacité à intervenir par le projet d'architecture à toutes les échelles de l'habiter ;
- assimilé des connaissances et des compétences en sciences de l'ingénieur vous permettant d'intégrer ces questionnements au projet d'architecture ;
- appris à formuler personnellement des questionnements et des raisonnements relatifs à l'acte d'édifier ;
- été exercé à produire des savoirs nouveaux.

Votre profil

Vous :

- avez développé les connaissances de base et expérimenté les méthodes du projet d'architecture ;
- souhaitez agir à toutes les échelles des milieux habités et développer des compétences en ingénierie ;
- désirez concevoir des lieux propices à l'habitat grâce à votre connaissance approfondie des conditions physiques et des conditions culturelles qui régissent les milieux où vous interviendrez ;
- désirez approfondir vos connaissances en architecture de l'édifice urbain, en développement territorial ou en construction.

Votre Futur Job

Par l'acquisition de compétences créatives et techniques, de savoir-penser et de savoir-faire spécifiques, la formation prépare généralement au métier d'architecte, soit à la conception et à la réalisation de lieux et d'édifices de tailles diverses et pour des programmes variés à toutes les échelles et dans tous les contextes des milieux habités.

Après un stage de deux ans et une inscription à l'Ordre des architectes, l'ingénieur architecte sera amené à concevoir des projets de bâtiments et à assurer le suivi du chantier jusqu'à la fin des travaux. Effectuant un travail de synthèse complexe, l'architecte participe souvent à un projet collectif pluridisciplinaire où il coordonne les études des divers spécialistes avec lesquels il collabore.

Avec le titre d'ingénieur, la formation ouvre en plus aux métiers, à la maîtrise et au contrôle des travaux d'ingénieur en stabilité et en techniques spéciales.

Plus largement, les compétences polyvalentes acquises par les diplômés leur permettent d'agir dans une large diversité de milieux professionnels : le monde de la construction, de l'entreprise, de la recherche, de l'enseignement, du milieu de l'art et de la culture.

Votre Programme

Le Master vous propose :

- une pédagogie articulée fortement au projet d'architecture ;
- une approche résolument interdisciplinaire qui convoque sciences humaines et sciences physiques pour fonder une connaissance éclairée et critique de l'habitat et de son milieu ;
- une formation polyvalente en ingénierie architecturale et approfondie sur les versants structure et physique appliquée au bâtiment ;
- une immersion régulière dans la recherche ;
- la réalisation d'une partie de votre cursus à l'étranger, notamment au sein du réseau CLUSTER.

Votre Parcours

Ce Master donne accès au :

- Master : ingénieur civil des constructions (120.0)
- Master complémentaire en urbanisme et aménagement du territoire (60.0)
- Doctorat en art de bâtir et urbanisme
- Doctorat en sciences de l'ingénieur

ARCH2M - Profil enseignement

COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

L'ingénieur civil architecte agit dans la conception et la mise en œuvre de propositions spatiales et matérielles en intégrant les dimensions sociales, environnementales et économiques qui interagissent avec les dispositifs architecturaux, urbains et paysagers.

La formation du master ingénieur civil architecte vise la synthèse des compétences d'ingénieur, d'architecte et de citoyen critique. Le programme de master associe la poursuite de la formation à l'architecture avec l'approfondissement des sciences humaines et de l'ingénieur propres au monde de l'édification. L'exposition continue au projet d'architecture s'accomplit en multipliant les échelles de travail et en accentuant la réflexivité nécessaire à une discipline dont les inventions s'adressent physiquement aux collectivités. Le cursus propose une diversité de situations qui accentuent et élargissent les compétences transversales.

Dans un monde qui va se complexifiant et où la question de l'organisation des espaces habités se pose avec une intensité grandissante, l'ingénieur civil architecte étudie rationnellement des ouvrages ; conçoit avec rigueur des propositions d'habitat et agit dans la conscience de ses responsabilités. Sa formation polyvalente lui permet de répondre à une diversité ouverte de situations professionnelles : bureau d'architecture, bureau d'études, monde de la construction, administration, enseignement, recherche, art, culture, ...

Au terme de ce programme, le diplômé est capable de :

1. Utiliser et augmenter un corpus de connaissances en sciences exactes, en sciences de l'ingénieur, en sciences humaines et en architecture lui permettant d'appréhender et de traiter des questionnements disciplinaires ouverts (axe 1 : Connaissances disciplinaires).

- Appliquer et comparer les concepts, lois, raisonnements adéquats à une problématique de complexité large.
- Appliquer et comparer les outils d'analyse et les moyens de calcul adéquats pour résoudre une problématique large.
- Vérifier la vraisemblance et confirmer la validité des propositions et/ou des résultats obtenus au regard de la nature de la question posée.

2. De mobiliser, dans un cadre ouvert, différents savoir-faire : l'intégration de savoirs acquis, la production de savoirs nouveaux, la conception de projets d'architecture détaillés, d'architecture urbaine ou d'urbanisme (axes 2 a-b-c : Savoir-faire).

2.a. Organiser et mener à bien une démarche complète d'ingénierie appliquée au développement de structures à habiter, de services, de produits et/ou d'outils (axe 2.a. : Ingénierie).

- Analyser et critiquer la question ou la demande à rencontrer et (re#) formuler les exigences correspondantes.
- Concevoir et développer des propositions sous la forme de maquettes, de prototypes et/ou de modèles numériques.
- Evaluer et classer les solutions au regard de l'ensemble des critères d'application : efficacité, faisabilité, ergonomie et sécurité dans l'environnement considéré.

2.b. Organiser un travail de recherche ouvert pour répondre à une problématique relevant de sa discipline (axe 2.b. : Recherche).

- Se documenter et résumer l'état des connaissances actuelles dans le domaine considéré
- Formuler une question qui vise des savoirs nouveaux
- Construire une méthodologie permettant de tester des hypothèses relatives au phénomène étudié ou à la réalité observée
- Synthétiser dans un rapport les conclusions de sa recherche, en mettant en évidence les paramètres clés et les généralisations potentielles des cas ou phénomènes étudiés

2.c. Concevoir un projet d'architecture ou d'urbanisme jusque dans ses détails techniques (axe 2.c. : Concevoir un projet d'architecture).

- Spéculer de manière autonome, inventive et critique pour élaborer une proposition architecturale ou urbanistique complète qui réponde de manière cohérente et pertinente à l'ouverture de la situation et de la demande.
- Intégrer de manière cohérente l'ensemble des dimensions qui déterminent la conception du projet d'architecture ou d'urbanisme (programme, site, lumière, construction, questions sociétales,...).
- Convoquer d'autres projets et les cours de conditions culturelles et de conditions physiques pour faire évoluer la conception du projet d'architecture.
- Utiliser et choisir stratégiquement les techniques de dessin et de maquette comme moyens de spéculation, de recherche, de vérification et de communication pour mettre au jour et défendre une proposition architecturale et/ou urbanistique complète.

3. Prendre un recul critique vis-à-vis de situations, de démarches et de ses propres actions (axe 3 : Facultés réflexives).

- Construire un point de vue scientifique par l'abstraction et le recours à un ensemble de théories.
- Différencier les étapes et reconnaître les enchaînements de différents processus (dont le projet d'architecture).
- Critiquer des énoncés à partir de connaissances ou de disciplines qui s'y rapportent.
- Structurer un système de valeurs personnel à partir de références éthiques pour évaluer des solutions techniques ou un projet d'architecture (notamment ceux liés au développement durable).

4. Utiliser une série de compétences transversales (axes 4 a#b#c. : Compétences transversales) nécessaires aux futures missions professionnelles, sociétales et intellectuelles qui lui seront confiées dans le cadre de son parcours professionnel.

4.a. Travailler seul ou en équipe à la programmation et à la réalisation d'un projet qui lève les indéterminées d'une situation en tenant compte des objectifs, des ressources allouées et des contraintes qui le caractérisent. (axe 4.a. : Conduite de projet)

- Cadrer et expliciter en équipe les objectifs d'un projet, compte tenu des enjeux et des contraintes qui caractérisent l'environnement du projet.
- S'engager sur un plan de travail, articuler des échéanciers et définir des rôles à tenir

- Prendre des décisions et les gérer en équipe lorsqu'il y a des choix à faire : que ce soit sur les solutions techniques ou sur l'organisation du travail pour aboutir le projet

4.b. Communiquer oralement et par écrit (en français et idéalement dans une ou plusieurs langues étrangères) en vue de mener à bien les projets qui lui sont confiés dans son environnement de travail (axe 4.b. : Communication efficace).

- Communiquer sous forme graphique et schématique, structurer des informations, synthétiser les résultats d'un travail
- Analyser et exploiter des documents techniques divers (normes, plans, cahier de charges...)
- Rédiger des documents écrits en tenant compte des exigences contextuelles, des conventions sociales en la matière et en adoptant la bonne forme scientifique
- Faire un exposé oral argumenté et convaincant, en exploitant les techniques modernes de communication et en s'adaptant aux interlocuteurs

4.c. Faire preuve de rigueur, de professionnalisme et de conscience de la déontologie dans son travail. (axe 4.c. : Déontologie et professionnalisme)

- Appliquer les normes en vigueur dans sa discipline (terminologie, unités de mesure, normes de qualité et de sécurité ...)
- Décrire les principes d'une bonne gestion d'agence : gestion financière, ressources humaines, planification des projets, etc.
- Autoévaluer son propre travail et ses apprentissages (en lien avec le lifelong learning)

La contribution de chaque unité d'enseignement au référentiel d'acquis d'apprentissage du programme est visible dans le document " A travers quelles unités d'enseignement, les compétences et acquis du référentiel du programme sont développés et maîtrisés par l'étudiant ?".

Le document est accessible moyennant identification avec l'identifiant global UCL [en cliquant ICI](#).

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le programme de master ingénieur civil architecte de l'étudiant totalisera un minimum de 120 crédits répartis sur deux années d'études correspondant à 60 crédits chacune et comportant :

- un tronc commun de 75 crédits
- une finalité spécialisée de 30 crédits
- une option, choisie parmi les deux options proposées : « architecture, urbanisme et territoire » et « construction » d'au moins 15 crédits chacune, ou un ensemble de cours au choix sélectionnés dans une liste établie par la commission de diplôme ARCH et comportant des cours appartenant aux programmes de master de l'UCL.

Le travail de fin d'études est normalement réalisé en dernière année. Par contre l'étudiant peut, en fonction de son projet de formation, choisir de prendre les cours dans l'ordre et l'année académique qu'il souhaite pour autant que les prérequis entre les cours soient respectés. Ceci est particulièrement le cas de l'étudiant effectuant une partie de sa formation à l'étranger.

Si au cours de son parcours académique antérieur, l'étudiant a déjà suivi un cours apparaissant dans la partie obligatoire du programme, ou une activité de formation réputée équivalente, il remplacera celui-ci par des activités au choix tout en veillant à respecter les prescrits légaux. Il vérifiera également que le nombre minimum de crédits exigés pour la validation de son diplôme ainsi que des options sélectionnées, en vue de leur mention sur l'annexe au diplôme, soit atteint.

Le programme ainsi constitué sera soumis à l'approbation de la commission de diplôme dont relève le programme de ce master.

Pour un programme-type, ce master totalisera, quels que soient la finalité, les options et/ou les cours au choix sélectionnés un minimum de 120 crédits répartis sur deux blocs annuels correspondant à 60 crédits chacun.

[> Tronc commun du master ingénieur civil architecte](#) [[prog-2018-arch2m-larch220t.html](#)]

[> Finalité spécialisée](#) [[prog-2018-arch2m-larch220s](#)]

Options et/ou cours au choix

[> Option en édifices, urbanisme et territoire](#) [[prog-2018-arch2m-larch222o.html](#)]

[> Option en construction](#) [[prog-2018-arch2m-larch224o.html](#)]

[> Cours au choix en architecture](#) [[prog-2018-arch2m-larch221o.html](#)]

ARCH2M Programme détaillé

PROGRAMME PAR MATIÈRE

Tronc Commun

○ Obligatoire

△ Activité non dispensée en 2018-2019

⊕ Activité cyclique dispensée en 2018-2019

⊗ Au choix

⊙ Activité cyclique non dispensée en 2018-2019

■ Activité avec prérequis

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

Le tronc commun reprend principalement les unités d'enseignement obligatoires attachées aux conditions physiques, les séminaires de recherche, le travail de fin d'étude. Les unités d'enseignement liées aux conditions culturelles ainsi que les projets d'architecture sont repris dans la finalité.

Bloc
annuel

1 2

○ unités d'enseignement attachées aux conditions physiques (23 crédits)

| | | | | | | | |
|--------------|--|--|---------|-----------|----|---|---|
| ○ LGCIV1032B | Structures en béton armé | Jean-François Cap | 30h+30h | 5 Crédits | 2q | x | |
| ○ LGCIV2033 | Steel and composite steel-concrete structures | Catherine Doneux Olivier Vassart | 30h+30h | 5 Crédits | 1q | | x |
| ○ LGCIV2043 | Structures en bois | Catherine Doneux Pierre Latteur | 20h+15h | 4 Crédits | 2q | | x |
| ○ LICAR2822 | Edification soutenable 2 : Equipement et conception des systèmes | Sergio Altomonte Sophie Trachte Geoffrey Van Moeseke | 50h | 5 Crédits | 1q | x | |
| ○ LICAR2701 | Ingénierie territoriale | Olivier Gallez Sandra Soares Frazao | 45h | 4 Crédits | 2q | x | |

○ Travail de fin d'études (27 crédits)

| | | | | | | | |
|-------------|---------------------------|--|--|------------|--|--|---|
| ○ LICAR2000 | Travail de fin d'études ■ | | | 27 Crédits | | | x |
|-------------|---------------------------|--|--|------------|--|--|---|

○ Cours de sciences religieuses pour étudiants en sciences exactes (2 crédits)

Les étudiants choisissent un cours parmi:

| | | | | | | | |
|-------------|--|----------------------------|-----|-----------|----|--|---|
| ⊗ LTECO2100 | Questions de sciences religieuses : lectures bibliques | Hans Ausloos | 15h | 2 Crédits | 1q | | x |
| ⊗ LTECO2200 | Questions de sciences religieuses : christianisme et questions de sens | Dominique Martens | 15h | 2 Crédits | 2q | | x |
| ⊗ LTECO2300 | Questions de sciences religieuses : questions d'éthique | Marcela Lobo Bustamante | 15h | 2 Crédits | 1q | | x |

○ Séminaires de recherche (12 crédits)

○ Séminaires de recherche liés aux conditions physiques

Une unité d'enseignement à choisir parmi les cours bisannuels selon l'année ou ils se donnent

| | | | | | | | |
|-------------|--|-------------------------------|-----|-----------|------|---|---|
| ○ LICAR2402 | Séminaire de recherche en architecture 2 : structure | Luca Sgambi Denis Zastavni | 30h | 3 Crédits | 2q ⊙ | x | x |
|-------------|--|-------------------------------|-----|-----------|------|---|---|

Bloc
annuel

1 2

| | | | | | | | |
|-------------|---|------------------------------------|-----|-----------|------|---|---|
| ○ LICAR2404 | Séminaire de recherche en architecture 4 : physique appliquée | Sergio Altomonte Sophie Trachte | 30h | 3 Crédits | 2q ⊕ | x | x |
|-------------|---|------------------------------------|-----|-----------|------|---|---|

o Séminaires de recherche liés aux conditions culturelles

Une unité d'enseignement à choisir parmi les cours bisannuels selon l'année ou ils se donnent

| | | | | | | | |
|-------------|--|--------------------------------------|-----|-----------|------|---|---|
| ○ LICAR2401 | Séminaire de recherche en architecture 1 : histoire et théorie | Olivier Masson | 30h | 3 Crédits | 1q ⊗ | x | x |
| ○ LICAR2403 | Séminaire de recherche en architecture 3 : théorie et histoire | Jean Stillemans David Vanderburgh | 30h | 3 Crédits | 1q ⊕ | x | x |

o unités d'enseignement attachées à l'exercice de la profession (9 crédits)

| | | | | | | | |
|-------------|---|--|-------|-----------|------|---|---|
| ○ LICAR2911 | Gestion de projet : programmation, cahier des charges, métrés | Nicolas Van Oost | 40h | 4 Crédits | 2q ⊕ | x | x |
| ○ LICAR2921 | Economie et politique de l'édification | Olivier Masson David Vanderburgh Denis Zastavni | 22.5h | 2 Crédits | 2q ⊗ | x | x |
| ○ LICAR2901 | Droit de l'espace bâti et non bâti | Charles-Hubert Born Christophe Thiebaut Christophe Thiebaut (supplée Charles-Hubert Born) | 30h | 3 Crédits | 1q | x | |

Finalité spécialisée [30.0]

○ Obligatoire

△ Activité non dispensée en 2018-2019

⊕ Activité cyclique dispensée en 2018-2019

⊗ Au choix

⊗ Activité cyclique non dispensée en 2018-2019

■ Activité avec prérequis

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

La finalité spécialisée reprend les unités d'enseignement obligatoires attachées aux conditions culturelles ainsi que les projets d'architecture. Les unités d'enseignement liées aux conditions physiques, à l'exercice de la profession ainsi que les séminaires de recherche sont reprises dans le tronc commun.

Bloc
annuel

1 2

o projets d'architecture (18 crédits)

| | | | | | | | |
|-------------|--|--------------------------------------|------|-----------|----|---|--|
| ○ LICAR2601 | Atelier 1 : Projet approfondi : architecture, ville, paysage, développement durable | Frédéric Andrieux Bernard Declève | 120h | 9 Crédits | 1q | x | |
| ○ LICAR2602 | Atelier 2 : Projet approfondi : architecture, structure, physique appliquée, développement durable | Benoît Meersseman | 120h | 9 Crédits | 2q | x | |

o Unités d'enseignement liées aux conditions physiques (12 crédits)

| | | | | | | | |
|-------------|--|------------------------------------|-----|-----------|----|---|---|
| ○ LICAR2301 | Analyse et composition 1 : l'urbain | Christian Gilot | 30h | 3 Crédits | 1q | x | |
| ○ LICAR2302 | Analyse et composition 2 : les édifices | Olivier Masson | 30h | 3 Crédits | 2q | x | |
| ○ LICAR2303 | Analyse et composition 3 : le paysage | Bernard Declève Jean Stillemans | 30h | 3 Crédits | 1q | | x |
| ○ LICAR2304 | Analyse 4 : l'architecture et la société | Yves Hanin | 30h | 3 Crédits | 2q | x | |

Options et/ou cours au choix [15.0]

L'étudiant complète son programme avec une option ou des unités d'enseignement au choix a raison d'au minimum 15 crédits. L'étudiant choisira au moins un projet (6 crédits), un stage (3 crédits) et il complètera d'autres unités d'enseignements pour un total d'au moins 6 crédits. Un étudiant doit réaliser un projet à LLN dans le cadre de son master. S'il part en échange en début de son master et qu'il fait un mémoire théorique, il devra intégrer le projet LICAR 2603 dans son programme.

- > Option en édifices, urbanisme et territoire [prog-2018-arch2m-larch222o]
- > Option en construction [prog-2018-arch2m-larch224o]
- > Cours au choix en architecture [prog-2018-arch2m-larch221o]

Option en édifices, urbanisme et territoire [15.0]

L'objectif de cette option est de compléter la formation de l'étudiant dans le domaine de la composition de l'architecture par un ensemble d'activités qui traitent de manière avancée les « conditions physiques », les « conditions culturelles », le dessin et le projet d'architecture.

- Obligatoire
- △ Activité non dispensée en 2018-2019
- ⊕ Activité cyclique dispensée en 2018-2019
- ⊗ Au choix
- ⊙ Activité cyclique non dispensée en 2018-2019
- Activité avec prérequis

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

Un étudiant doit réaliser un projet à LLN dans le cadre de son master. S'il part en échange en début de son master et qu'il fait un mémoire théorique, il devra intégrer le projet LICAR 2603 dans son programme.

| | | | | | | | Bloc annuel | |
|-------------|--|---|---------|-----------|------|---|-------------|---|
| | | | | | | | 1 | 2 |
| ⊗ LGCIV2032 | Structures en béton précontraint | Jean-François Cap | 20h+15h | 3 Crédits | 2q | x | x | |
| ⊗ LICAR2823 | Edification soutenable 3 : architecture climatique | Sergio Altomonte Sophie Trachte | 22.5h | 3 Crédits | 2q ⊕ | x | x | |
| ⊗ LICAR2841 | Conception de l'architecture avec le bois | Frank Norrenberg | 22.5h | 3 Crédits | 1q ⊙ | x | x | |
| ⊗ LICAR2831 | Architecture : rénovation, restauration | Cécile Mairy | 22.5h | 3 Crédits | 2q ⊙ | x | x | |
| ⊗ LICAR2501 | Dessin d'architecture, compléments | Vincent Piroux | 22.5h | 3 Crédits | 2q ⊕ | x | x | |
| ⊗ LICAR2603 | Atelier 3 : Projet approfondi : ouverture internationale ■ | Christian Gilot Bernard Zurbuchen | 90h | 6 Crédits | 1q | x | x | |
| ⊗ LURBA2930 | Processus territoriaux et modèles de développement | Yves Hanin | 30h | 3 Crédits | 1q | x | x | |
| ⊗ LURBA2940 | Morphologie urbaine et analyse des paysages | Chiara Cavalieri Roselyne de Lestrangle Bernard Declève | 45h | 4 Crédits | 1q | x | x | |
| ⊗ LURBA2950 | Systèmes de décision en urbanisme et développement territorial | Alain Malherbe Benoît Périlleux Jean-Pol Van Reybroeck | 45h | 4 Crédits | 2q | x | x | |
| ⊗ LURBA2960 | Mobilités, urbanisme et développement territorial | Bernard Declève Marc-Antoine Messer (supplée Bernard Declève) Aniss Mezoued | 30h | 3 Crédits | 1q | x | x | |
| ⊗ LAUCE2965 | Introduction au droit de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire | | 15h | 2 Crédits | 1q △ | x | x | |
| ⊗ LURBA3011 | Acteurs, territoires et contextes de développement | Bernard Declève Aniss Mezoued Chloé Salembier | 50h | 5 Crédits | 1q | x | x | |
| ⊗ LICAR2931 | Stage en milieu professionnel | | | 3 Crédits | | x | x | |

Option en construction [15.0]

L'objectif de cette option est de compléter la formation de l'étudiant dans le domaine de l'ingénierie de la construction, par un ensemble d'activités qui traitent de manière avancée l'analyse, la conception, le calcul, le dimensionnement, la réalisation des ouvrages.

○ Obligatoire

△ Activité non dispensée en 2018-2019

⊕ Activité cyclique dispensée en 2018-2019

⊗ Au choix

⊙ Activité cyclique non dispensée en 2018-2019

■ Activité avec prérequis

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

| | | | | | | Bloc annuel | |
|-------------|---|--|---------------|-----------|------|-------------|---|
| | | | | | | 1 | 2 |
| ⊗ LGCIV2032 | Structures en béton précontraint | Jean-François Cap | 20h+15h | 4 Crédits | 2q | x | x |
| ⊗ LMECA1120 | Introduction aux méthodes d'éléments finis | Vincent Legat | 30h+30h | 5 Crédits | 2q | x | x |
| ⊗ LMECA2520 | Calculation of planar structures | Issam Doghri | 30h+30h | 5 Crédits | 2q | x | x |
| ⊗ LGCIV2051 | Applied hydraulics : open-channel flows <i>Pour pouvoir choisir ce cours, il faut préalablement avoir suivi le cours LAUCE1152 ou le cours LICAR2701 Ingénierie territoriale</i> | Sandra Soares Frazao | 30h+30h | 5 Crédits | 1q | x | x |
| ⊗ LGCIV2071 | Geotechnics | Benoît Pardoën | 30h+30h | 5 Crédits | 1q | x | x |
| ⊗ LGCIV2013 | Hydraulic structures, bridges and roads | Didier Bousmar Pierre Gilles Colette Grégoire Sébastien Houdart | 60h | 5 Crédits | 2q | x | x |
| ⊗ LGCIV2072 | Geotechnical Design <i>(Si les étudiants ont déjà suivi les 3 cours: LAUCE1171 Géologie et minéralogie, LAUCE1172 Mécanique des sols, LAUCE1173a Application de la mécanique des sols)</i> | Alain Holeyman | 30h+15h | 4 Crédits | 2q | x | x |
| ⊗ LAUCE2801 | Génie civil : routes (ECAM, code cours local RQ30C) | | 30h | 3 Crédits | 2q | x | x |
| ⊗ LAUCE2802 | Genie civil : ponts (ECAM, code cours local PO40T) | | 30h | 3 Crédits | 2q | x | x |
| ⊗ LGCIV2044 | Structures under seismic & fire conditions | Catherine Doneux Olivier Vassart | 20h | 3 Crédits | 2q | x | x |
| ⊗ LGCIV2011 | Project 1: Building ■ | Pierre Latteur (coord.) Benoît Pardoën Yvette Pelsser Thomas Vandenberghe Denis Zastavni | 37.5h +40h | 7 Crédits | 1q | x | x |
| ⊗ LGCIV2075 | Geosynthetics | Marc Demanet | 20h+15h | 3 Crédits | 2q ⊕ | x | x |
| ⊗ LGCIV2052 | Hydropower plants | Sandra Soares Frazao | 20h | 3 Crédits | 2q | x | x |
| ⊗ LGCIV2056 | Marine Hydrodynamics | Eric Deleersnijder | 30h+15h | 5 Crédits | 1q | x | x |
| ⊗ LICAR2931 | Stage en milieu professionnel | | | 3 Crédits | | x | x |

Cours au choix en architecture

● Obligatoire

△ Activité non dispensée en 2018-2019

⊕ Activité cyclique dispensée en 2018-2019

⊗ Au choix

⊙ Activité cyclique non dispensée en 2018-2019

■ Activité avec prérequis

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

L'étudiant sélectionne

Bloc
annuel

1 2

⊗ Liste de cours au choix

Les étudiants peuvent constituer un ensemble de cours au choix sélectionnés dans les 2 options et les programmes de master en architecture organisés par la faculté sur les sites "architecture Saint Luc Bruxelles" et "architecture Saint Luc Tournai" moyennant l'approbation de la commission de programme. Les étudiants peuvent constituer un ensemble de cours au choix sélectionnés dans une liste établie par la commission de programme, et comprenant des cours d'autres master UCL et des programmes de master en architecture organisés par la faculté sur les sites "architecture Saint Luc Bruxelles" et "architecture Saint Luc Tournai".

⊗ Cours d'ouverture

Les étudiants peuvent également inscrire à leur programme tout cours faisant partie des programmes de l'UCL ou de la FIW / KULeuven moyennant l'approbation de la Commission de programme.

PRÉREQUIS ENTRE COURS

Un document [prerequis-2018-arch2m.pdf](#) précise les activités (unités d'enseignement - UE) pour lesquelles existent un ou des prérequis au sein du programme, c'est-à-dire les UE du programme dont les acquis d'apprentissage doivent être certifiés et les crédits correspondants octroyés par le jury avant inscription à cette UE. (Rem: Ce document n'est donc disponible que s'il y a des prérequis au sein du programme.)

Par ailleurs, ces activités sont identifiées dans le programme détaillé: leur intitulé est suivi d'un carré jaune.

Le prérequis étant un préalable à l'inscription, il n'y a pas de prérequis à l'intérieur d'un bloc annuel d'un programme.

Les prérequis sont définis entre UE de blocs annuels différents et influencent donc l'ordre dans lequel l'étudiant pourra s'inscrire aux UE du programme.

En outre, lorsque le jury valide le programme individuel d'un étudiant en début d'année, il assure la cohérence du programme individuel :

- Il peut transformer un prérequis en corequis au sein d'un même bloc annuel (pour lui permettre la poursuite d'études avec une charge annuelle suffisante) ;
- Il peut imposer à l'étudiant de combiner l'inscription à deux UE distinctes qu'il considère nécessaires d'un point de vue pédagogique.

Pour plus d'information, consulter le [règlement des études et des examens](https://uclouvain.be/fr/decouvrir/rgee.html) (https://uclouvain.be/fr/decouvrir/rgee.html).

COURS ET ACQUIS D'APPRENTISSAGE DU PROGRAMME

Pour chaque programme de formation de l'UCLouvain, un [référentiel d'acquis d'apprentissage](#) précise les compétences attendues de tout diplômé au terme du programme. La contribution de chaque unité d'enseignement au référentiel d'acquis d'apprentissage du programme est visible dans le document " *A travers quelles unités d'enseignement, les compétences et acquis du référentiel du programme sont développés et maîtrisés par l'étudiant ?*".

ARCH2M - Informations diverses

CONDITIONS D'ADMISSION

Tant les conditions d'admission générales (<https://uclouvain.be/fr/etudier/inscriptions/conditions-masters.html>) que spécifiques à ce programme doivent être remplies au moment même de l'inscription à l'université.

SOMMAIRE

- > [Conditions spécifiques d'admission](#)
- > [Bacheliers universitaires](#)
- > [Bacheliers non universitaires](#)
- > [Diplômés du 2° cycle universitaire](#)
- > [Diplômés de 2° cycle non universitaire](#)
- > [Adultes en reprise d'études](#)
- > [Accès sur dossier](#)
- > [Procédures d'admission et d'inscription](#)

Conditions spécifiques d'admission

En plus de remplir les conditions d'accès décrites ci-dessous, les candidats devront apporter la preuve d'une maîtrise suffisante de la langue française (niveau B1 du [Cadre européen commun de référence](#)).

Bacheliers universitaires

| Diplômes | Conditions spécifiques | Accès | Remarques |
|--|------------------------|--|--|
| Bacheliers universitaires de l'UCLouvain | | | |
| Bachelier en sciences de l'ingénieur, orientation ingénieur civil architecte | | Accès direct | |
| Bachelier en sciences de l'ingénieur, orientation ingénieur civil | | Accès moyennant compléments de formation | Un ensemble d'unités d'enseignement ne pouvant représenter plus de 60 crédits pour l'étudiant et approuvés par le jury sont ajoutés au programme d'études. |
| Bachelier en architecture [180.0] - à Bruxelles - à Tournai | | Accès moyennant compléments de formation | Un ensemble d'unités d'enseignement ne pouvant représenter plus de 60 crédits pour l'étudiant et approuvés par le jury sont ajoutés au programme d'études. |
| Autres bacheliers de la Communauté française de Belgique (bacheliers de la Communauté germanophone de Belgique et de l'Ecole royale militaire inclus) | | | |
| Bachelier en sciences de l'ingénieur, orientation ingénieur civil architecte | | Accès direct | Un ensemble d'unités d'enseignement ne pouvant représenter plus de 60 crédits pour l'étudiant et approuvés par le jury sont ajoutés au programme d'études. |
| Bachelier en sciences de l'ingénieur, orientation ingénieur civil | | Accès moyennant compléments de formation | Un ensemble d'unités d'enseignement ne pouvant représenter plus de 60 crédits (constituée d'activités au programme du bachelier en sciences de l'ingénieur, orientation ingénieur civil architecte) approuvé par le jury est ajouté au programme d'études. |
| Bachelier en architecture [180.0] | | Accès moyennant compléments de formation | Un ensemble d'unités d'enseignement ne pouvant représenter plus de 60 crédits pour l'étudiant et approuvés |

| | | | |
|--|---------------------|--|---|
| | | | par le jury sont ajoutés au programme d'études. |
| Bacheliers de la Communauté flamande de Belgique | | | |
| Bachelor in ingenieurs wetenschappen : architectuur | | Accès direct | Le cas échéant, le jury peut proposer à l'étudiant un programme adapté à sa situation, en utilisant à cet effet une partie du volume de cours au choix du programme de master ingénieur civil architecte et éventuellement en imposant jusqu'à 15 crédits complémentaires de formation. |
| Bachelor in ingenieurs wetenschappen | | Accès moyennant compléments de formation | Un ensemble d'unités d'enseignement ne pouvant représenter plus de 60 crédits pour l'étudiant et approuvés par le jury sont ajoutés au programme d'études. |
| Bachelor in architectuur | | Accès moyennant compléments de formation | Un ensemble d'unités d'enseignement ne pouvant représenter plus de 60 crédits pour l'étudiant et approuvés par le jury sont ajoutés au programme d'études. |
| Bacheliers étrangers | | | |
| Bachelier en sciences de l'ingénieur, orientation ingénieur civil architecte | Autres institutions | Sur dossier: accès direct, moyennant compléments de formation, ou refusé | L'étudiant introduit un dossier de demande d'admission auprès de la Faculté LOCI, mentionnant son curriculum détaillé (liste des cours suivis et points obtenus, année par année). La Faculté, en concertation avec la Commission de programme Master (ou la Commission d'admission), se prononce sur l'admissibilité du candidat étudiant. Le cas échéant, la Commission de programme Master peut proposer à l'étudiant un programme adapté à sa situation, en utilisant à cet effet une partie du volume de cours au choix du programme de master ingénieur civil architecte et éventuellement en imposant jusqu'à 15 crédits complémentaires de formation. Pour certains étudiants, un ensemble d'unités d'enseignement ne pouvant représenter plus de 60 crédits pour l'étudiant et approuvés par le jury sont ajoutés au programme d'études. |
| Bachelier en sciences de l'ingénieur | | Sur dossier: accès direct, moyennant compléments de formation, ou refusé | L'étudiant introduit un dossier de demande d'admission auprès de la Faculté LOCI, mentionnant son curriculum détaillé (liste des cours suivis et points obtenus, année par année). La Faculté, en concertation avec la Commission de programme Master (ou la Commission d'admission), se prononce sur l'admissibilité du candidat étudiant. Pour certains étudiants, un ensemble d'unités d'enseignement ne pouvant représenter plus de 60 crédits |

| | | |
|---------------------------|--|--|
| Bachelier en architecture | Sur dossier: accès direct, moyennant compléments de formation, ou refusé | <p>pour l'étudiant et approuvés par le jury sont ajoutés au programme d'études.</p> <p>L'étudiant introduit un dossier de demande d'admission auprès de la Faculté LOCI, mentionnant son curriculum détaillé (liste des cours suivis et points obtenus, année par année). La Faculté, en concertation avec la Commission de programme Master (ou la Commission d'admission), se prononce sur l'admissibilité du candidat étudiant, dans le respect des règlements concernant les passerelles entre formations. Pour certains étudiants, un ensemble d'unités d'enseignement ne pouvant représenter plus de 60 crédits pour l'étudiant et approuvés par le jury sont ajoutés au programme d'études.</p> |
|---------------------------|--|--|

Bacheliers non universitaires

> En savoir plus sur les [passerelles](https://uclouvain.be/fr/etudier/passerelles) (https://uclouvain.be/fr/etudier/passerelles) vers l'université

Diplômés du 2° cycle universitaire

| Diplômes | Conditions spécifiques | Accès | Remarques |
|------------------|------------------------|--|--|
| Licenciés | | | |
| | | Accès moyennant compléments de formation | L'étudiant introduit un dossier de demande d'admission auprès de la Faculté LOCI, mentionnant son curriculum détaillé (liste des cours suivis et points obtenus, année par année). La Faculté, en concertation avec la Commission de programme Master (ou la Commission d'admission), se prononce sur l'admissibilité du candidat étudiant, dans le respect des règlements concernant les passerelles entre formations. Un ensemble d'unités d'enseignement ne pouvant représenter plus de 60 crédits pour l'étudiant et approuvés par le jury sont ajoutés au programme d'études. |
| Masters | | | |
| | | Accès moyennant compléments de formation | L'étudiant introduit un dossier de demande d'admission auprès de la Faculté LOCI, mentionnant son curriculum détaillé (liste des cours suivis et points obtenus, année par année). La Faculté, en concertation avec la Commission de programme Master (ou la Commission d'admission), se prononce sur l'admissibilité du candidat étudiant, dans le respect des règlements concernant les passerelles entre formations. |

Diplômés architecte (licence ou master)

Un ensemble d'unités d'enseignement ne pouvant représenter plus de 60 crédits pour l'étudiant et approuvés par le jury sont ajoutés au programme d'études.

L'étudiant introduit un dossier de demande d'admission auprès de la Faculté LOCI, mentionnant son curriculum détaillé (liste des cours suivis et points obtenus, année par année). La Faculté, en concertation avec la Commission de programme Master (ou la Commission d'admission), se prononce sur l'admissibilité du candidat étudiant, dans le respect des règlements concernant les passerelles entre formations. Le cas échéant, la Commission de programme Master peut proposer à l'étudiant un programme adapté à sa situation. Si la situation le requiert, un ensemble d'unités d'enseignement ne pouvant représenter plus de 60 crédits pour l'étudiant et approuvés par le jury sont ajoutés au programme d'études.

Diplômés de 2° cycle non universitaire

Architecte

L'étudiant introduit un dossier de demande d'admission auprès de la Faculté LOCI, mentionnant son curriculum détaillé (liste des cours suivis et points obtenus, année par année). La Faculté, en concertation avec la Commission de programme Master (ou la Commission d'admission), se prononce sur l'admissibilité du candidat étudiant, dans le respect des règlements concernant les passerelles entre formations. Le cas échéant, la Commission de programme Master peut proposer à l'étudiant un programme adapté à sa situation. Si la situation le requiert, une année complémentaire pourra être demandée.

Autres

L'étudiant introduit un dossier de demande d'admission auprès de la Faculté LOCI, mentionnant son curriculum détaillé (liste des cours suivis et points obtenus, année par année). La Faculté, en concertation avec la Commission de programme Master (ou la Commission d'admission), se prononce sur l'admissibilité du candidat étudiant, dans le respect des règlements concernant les passerelles entre formations.

Adultes en reprise d'études

> Consultez le site [Valorisation des acquis de l'expérience](https://uclouvain.be/fr/etudier/vae) (<https://uclouvain.be/fr/etudier/vae>)

Tous les masters peuvent être accessibles selon la procédure de valorisation des acquis de l'expérience.

Accès sur dossier

Pour rappel tout master (à l'exception des masters de spécialisation) peut également être accessible sur dossier.

Procédures d'admission et d'inscription

Consultez le [Service des Inscriptions de l'université](https://uclouvain.be/fr/etudier/inscriptions) (<https://uclouvain.be/fr/etudier/inscriptions>).

PÉDAGOGIE

Le programme Master : ingénieur civil architectes favorise l'interdisciplinarité puisqu'il combine des enseignements dans les domaines des sciences de l'ingénieur, des sciences humaines, du droit, de la théorie de l'architecture, de l'histoire de l'architecture, du projet d'architecture.

Les étudiants sont placés au centre de leur apprentissage dans un programme basé sur la "pédagogie active" qui s'exerce à travers les projets d'architecture, les **APP (Apprentissage Par Problème)** et les **APE (Apprentissage Par Exercice)**, les **séminaires**, le **Travail de Fin d'Etudes**. Les **cours magistraux** complètent les dispositifs d'enseignement et peuvent aussi, à travers leur préparation et l'interaction enseignant-étudiants, contribuer à la pédagogie active.

Dans cette variété, les dispositifs sont choisis en cohérence avec les objectifs d'apprentissage des cours – définis de manière coordonnée avec les objectifs de formation du programme de bachelier -, avec leurs contenus et avec leur mode d'évaluation.

Les dispositifs visent l'acquisition de l'ensemble des connaissances, compétences et attitudes génériques (c'est-à-dire transversales aux champs disciplinaires) nécessaires pour mener à bien les études d'ingénieur civil architecte et pour entreprendre une carrière professionnelle.

La rencontre de ces objectifs suppose un taux d'environ 24h encadrées par semaine pour laisser à l'étudiant le temps d'un apprentissage autonome.

Les cours magistraux

Les cours magistraux constituent une part significative des enseignements. L'enseignant s'appuie sur des méthodes éprouvées ou teste des inventions pédagogiques pour présenter la matière. Les cours magistraux soutiennent l'acquisition des savoirs disciplinaires (axe 1) et des facultés réflexives (axe 3).

L'apprentissage par problème (APP)

Au sein des différentes disciplines, des situations problèmes motivantes et actuelles sont proposées aux étudiants qui ne possèdent cependant pas les compétences nécessaires pour y répondre. Pour pouvoir répondre à la situation problème, les étudiants doivent aller chercher les concepts et méthodes dans les livres de références, dans les notes de cours, interroger des experts, ...

Les APP favorisent l'apprentissage de connaissances (axe 1) ou de savoir-faire (axe 2.a. : développer une démarche d'ingénierie, ...). Ils développent aussi des compétences transversales comme par exemple la capacité d'utiliser des documents techniques, de confronter ses idées, ...)

L'apprentissage par exercice (APE)

Les cours magistraux sont régulièrement épaulés par des séances d'exercices classiques qui permettent d'appliquer ou de détailler les concepts théoriques vus au cours ou d'anticiper leur présentation (axe 1).

Les ateliers d'architecture

Les projets d'architecture consistent en des travaux dessinés où l'étudiant émet seul ou en groupe des propositions à partir d'une situation donnée (site, programme) et partagée au sein de l'atelier (L'atelier d'architecture est le lieu d'une dynamique de travail collective inconnue ailleurs dans l'enseignement universitaire). Le travail de conception est un processus itératif mené en interaction avec les enseignants qui chaque semaine font retour à l'étudiant sur les dessins qu'il a produits. Les projets développent l'axe 2.c. La réflexivité (axe 3) et les compétences transversales (axes 4. a-b) sont également travaillées dans le cadre de ces projets : conduite de projet, travail de groupe, communication efficace, éthique,...

Les séminaires

Un dernier dispositif spécifique d'enseignement durant les semaines de cours est utilisé en master. Il s'agit de séminaires où les étudiants participent avec les enseignants à la fabrication d'un savoir inédit. Ce type d'activité permet aux étudiants de répondre aux exigences de la recherche (axe 2.b.), de développer leurs compétences en communication (axe 4.b.), et à apprendre par eux-mêmes (axe 4.c.).

Le travail de fin d'études

Le travail de fin d'études représente la moitié de la charge de travail de la dernière année, il offre la possibilité de développer un projet d'architecture à partir d'une situation très ouverte ou de s'intégrer dans une équipe de recherche pour traiter en profondeur un sujet théorique donné.

Les travaux et les ateliers sont réalisés soit en groupe soit seul, les évaluations sont adaptées au mode de travail.

Elément particulier

Les activités extra-académiques

L'enseignement de l'architecture appelle un climat d'apprentissage positif et à des apprentissages externes. Ce climat naît des activités pédagogiques et des événements qui émaillent le calendrier (les jurys par exemple) mais aussi des activités extra-académiques organisées par les enseignants et les étudiants : conférences, voyages d'études, visites de chantier...

EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

Les méthodes d'évaluation sont conformes au règlement des études et des examens (<https://uclouvain.be/fr/decouvrir/rgee.html>). Plus de précisions sur les modalités propres à chaque unité d'apprentissage sont disponibles dans leur fiche descriptive, à la rubrique « Mode d'évaluation des acquis des étudiants ».

Pour l'obtention de la moyenne, les notes obtenues pour les unités d'enseignement sont pondérées par leurs crédits respectifs.

Évaluation en session

Des examens sont organisés dans le cadre des sessions d'examens conformément au règlement général des études et des examens.

Évaluation continue

L'évaluation continue est présente dans les Approches Par Problème et dans les séances d'exercice (APE). L'avancement des projets d'architecture repose sur le ressort des feedbacks directs (qui sont autant d'évaluations formatives) donnés par les encadrants aux étudiants sur leur production dessinée. Les rencontres régulières permettent d'intégrer la continuité du travail de l'étudiant dans l'évaluation certificative.

Type d'évaluation et acquis d'apprentissage

Plus spécifiquement, au cours de son cursus, l'étudiant sera confronté à plusieurs types d'évaluation:

- La présentation graphique des projets d'architecture : les projets d'architecture et le travail de fin d'études version projet s'achèvent par une production graphique et de maquettes qui atteste des hypothèses prises et du travail effectué (axe 2.c). L'évaluation des projets intègre également les remises en question des étudiants (axe 3).
- Des présentations orales au terme des projets : le jury de fin des projets d'architecture est l'occasion de défendre son projet devant un jury. Les étudiants exercent alors leur capacité à argumenter face à des interlocuteurs avertis (axe 4.b.).
- Des examens écrits avec des questions ouvertes : ce mode d'évaluation est le modèle classique pour évaluer les compétences de l'axe 1 et de certains acquis de l'axe 2.a. Dans certains cas, pour tester la capacité de l'étudiant à mobiliser ses compétences dans un contexte concret, les questions sont placées dans le cadre d'une situation problème. Dans certains cas, les examens écrits ont lieu « à livre ouvert », les étudiants disposent alors d'une certaine quantité de documentation (formulaire, livre de référence, voire syllabus, etc.), les questions ne portent alors plus uniquement sur la restitution pure mais sur la capacité à appliquer des concepts, des raisonnements dans un contexte nouveau.
- Des examens oraux avec généralement un temps de préparation par écrit : les examens oraux sont individuels et obligent l'étudiant à développer sa capacité à argumenter et à rechercher rapidement les éléments de réponse nécessaires (axe 4.b. en plus de l'axe 1.).
- Des travaux écrits pour les cours qui sont l'occasion pour les étudiants de développer leur compétence de rédaction d'un rapport et de documents techniques (axe 4.b.). Les travaux permettent de certifier leurs apprentissages disciplinaires (axe 1) et leurs compétences acquises (axe 2.a.).
- Des travaux écrits et dessinés pour les séminaires de recherche. Les compétences de l'axe 2.b. sont évaluées dans le cadre du travail de fin d'études, pour les étudiants qui optent pour un travail théorique, et dans les séminaires de recherche. L'étudiant synthétise l'état de l'art dans le domaine traité, développe une méthodologie,... etc.

MOBILITÉ ET INTERNATIONALISATION

Le programme Master : ingénieur civil architecte participe depuis sa création aux divers programmes de mobilité qui se sont mis en place tant au niveau européen (Erasmus+) qu'à l'échelle du reste du monde (Mercator).

La faculté LOCI a signé 64 conventions individuelles avec différentes universités en Europe, en Amérique du Nord ou ailleurs dans le monde. La liste de ces conventions peut être consultée sur le site de l'Administration des Relations Internationales de l'UCL (<https://uclouvain.be/9976.html>)

Les étudiants sont informés des différentes possibilités d'échanges dès leur premier bloc programme de bachelier. Ils sont invités à s'y préparer à temps, notamment au niveau linguistique via les cours de l'Institut des langues vivantes de l'UCL. Ils sont également invités à constituer un portfolio de leur travail en atelier de projet.

Au cours du troisième bloc programme de bachelier, l'étudiant peut postuler pour un séjour d'échange chez l'un de nos partenaires. Le dossier, à remettre juste après le premier quadrimestre de l'année en question, comporte un formulaire, une lettre de motivation, et un portfolio.

Durant le premier bloc programme de son master, l'étudiant peut se voir proposer de participer à un programme d'échange de 1 ou 2 quadrimestres. Des formules plus spécifiques existent également pour les échanges avec le sud de l'Amérique Latine qui vit au rythme d'un calendrier académique « austral ».

En Belgique, la faculté LOCI entretient un partenariat privilégié avec la Faculteit Ingenieurswetenschappen de la Katholieke Universiteit Leuven avec qui elle a développé un programme de double diplôme permettant de passer une année de master dans chaque institution et d'être diplômé par les deux institutions. (<http://eng.kuleuven.be>).

Au niveau européen, LOCI est impliquée dans le réseau d'excellence CLUSTER (<http://www.CLUSTER.ORG>). Elle privilégie la mobilité en son sein car ce réseau représente une garantie de qualité tant au niveau de la formation qu'en ce qui concerne l'accueil des étudiants d'échange. En outre, les partenaires de Cluster ont signé une convention de reconnaissance mutuelle de leurs programmes de bachelier. Cette convention prévoit que tous les bacheliers des institutions Cluster bénéficient, dans chaque institution du réseau, d'un accès aux masters aux mêmes conditions que les étudiants locaux.

Hors Europe, LOCI est associé au réseau Magalhães qui réunit une quinzaine d'universités européennes avec les meilleures universités de sciences et technologie d'Amérique Latine (<http://magalhaesnetwork.org/>).

Sans devoir s'investir dans la mobilité "classique" de type Erasmus ou Mercator, les étudiants peuvent avoir une expérience internationale dès le niveau bachelier en participant aux cours intensifs organisés par le Board of European Students in Technology, ou BEST (<http://www.BEST.EU.ORG>). Ces cours peuvent être valorisés dans le volume de cours à choix de l'étudiant.

Les contacts entretenus avec le secteur professionnel ont montré combien les employeurs étaient sensibles à la présence d'une expérience de mobilité dans les C.V. L'internationalisation de la recherche, toujours plus grande, au travers de réseaux qui relient des laboratoires localisés aux quatre coins du monde invite également à avancer sur cette voie.

FORMATIONS ULTÉRIEURES ACCESSIBLES

Master complémentaire accessible :

[Master de spécialisation en urbanisme et aménagement du territoire](#)

Formation doctorale accessible :

Deux écoles doctorales :

1. EDT "architecture, urbanisme, ingénierie architecturale et urbaine"
2. EDT "urbanisme et développement du territoire"

Autre formations accessibles:

Des masters UCL (généralement 60) sont largement accessibles aux diplômés masters UCL. Par exemple :

- le [Master \[120\] en sciences et gestion de l'environnement](#) et le [Master \[60\] en sciences et gestion de l'environnement](#) (accès direct moyennant compléments éventuels)
- les différents Masters 60 en sciences de gestion (accès direct moyennant examen du dossier): voir [dans cette liste](#)
- le [Master \[60\] en information et communication](#) à Louvain-la-Neuve ou le [Master \[60\] en information et communication](#) à Mons

GESTION ET CONTACTS

Attention, vous consultez une page d'archive. Les informations de contact ci dessous ne concernaient que l'année du programme 2018-2019. Pour avoir les informations valables actuellement veuillez consulter [le catalogue des formations de l'année académique en cours](#).

Contacts utiles

Master en sciences de l'ingénieur, orientation ingénieur civil architecte

Administration facultaire

UCL/SST/LOCI – Faculté d'architecture, d'ingénierie architecturale, d'urbanisme
Bruxelles – Louvain-la-Neuve - Tournai

Adresse courrier:

UCL/SST/LOCI - Place du Levant, 1 - Bte L5.05.05
B-1348 Louvain-La-Neuve

Contact: [Secrétariat Décanat LOCI](#)

Tél (secrétariat): +32 (0)10 47 28 15

•• Directeur administratif de la faculté

Mme France PÉCHER

UCL/SST/LOCI – Faculté d'architecture, d'ingénierie architecturale, d'urbanisme

Contact: [France Pécher](#)

Tél: +32 (0)10 47 28 22

•• Vice-Doyen de la Faculté pour le site de Louvain-la-Neuve »

Prof. David Vanderburgh

UCL/SST/LOCI – Faculté d'architecture, d'ingénierie architecturale, d'urbanisme

Contact: [David Vanderburgh](#)

Tél: +32 (0)10 47 81 20

•• Secrétariat des formations ingénieur civil architecte - Louvain-la-Neuve »

Mme Françoise D'AOUST

UCL/SST/LOCI – Faculté d'architecture, d'ingénierie architecturale, d'urbanisme
Architecture et ingénierie architecturale - Louvain-la-Neuve

Adresse courrier:

UCL/SST/LOCI - Place du levant, 1 - Bte L5.05.02
B-1348 Louvain-la-Neuve

Contact: [Françoise D'Aoust](#)

Tél: +32 (0)10 47 23 41

•• Secrétariat des programmes étudiants ingénieur civil architecte

Mme Carole WAUTERS

UCL/SST/LOCI – Faculté d'architecture, d'ingénierie architecturale, d'urbanisme

Adresse courrier:

UCL/SST/LOCI - Place du Levant, 1 - Bte L5.05.05
B-1348 Louvain-la-Neuve

Contact: [Carole Wauters](#)

Tél: +32 (0)10 47 28 16

•• Président de la Commission de programme « Master ingénieur civil architecte »

Prof. Olivier MASSON

UCL/SST/LOCI – Faculté d'architecture, d'ingénierie architecturale, d'urbanisme

Contact: [Olivier Masson](#)

Tél: +32 (0)10 47 23 46

•• **Secrétaire de la Commission de programme « Master ingénieur civil architecte »**

Prof. Denis ZASTAVNI

UCL/SST/LOCI - Faculté d'architecture, d'ingénierie architecturale, d'urbanisme

Contact: [Denis Zastavni](#)

Tél (secrétariat): +32 (0)10 47 38 56

•• **Président des jurys d'examens**

Prof. Martin Buysse

UCL/SST/LOCI – Faculté d'architecture, d'ingénierie architecturale, d'urbanisme

Contact: [Martin Buysse](#)

•• **Secrétaire de jury**

Prof. Olivier Masson

UCL/SST/LOCI – Faculté d'architecture, d'ingénierie architecturale, d'urbanisme

Contact: [Olivier Masson](#)

Tél: +32 (0)10 47 23 46

Gestion du programme

Attention, vous consultez une page d'archive. Les informations de contact ci dessous ne concernaient que l'année du programme 2018-2019. Pour avoir les informations valables actuellement veuillez consulter [le catalogue des formations de l'année académique en cours](#).